



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

PRÉSENTATION SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ MARITIME EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



Contexte Général :

Située en Afrique de l'Ouest, la Guinée est bordée par l'océan Atlantique possédant une façade maritime de 245 km et partage ses frontières avec la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali au nord et avec la Sierra Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire au sud. A l'ouest, elle dispose d'un immense potentiel de développement, grâce à ses ressources naturelles, une population jeune et à sa situation géographique privilégiée. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans le développement socioéconomique de la Guinée à cause de sa contribution au PIB, à la balance commerciale, à l'emploi et à la sécurité alimentaire.



Le littoral accueille :

- Une activité de pêche artisanale et industrielle très dynamique,
- Le port autonome de Conakry, principal hub économique maritime du pays,
- Des activités de transport, d'exploitation minière et pétrolière en mer.

Cela rend cruciale la mise en place d'un dispositif performant de sécurité maritime, de sauvetage et de prévention des risques.

Cadre institutionnel en Guinée

Plusieurs institutions clés assurent la sécurité maritime :

- Marine Nationale : surveillance maritime, lutte contre la piraterie et les trafics illicites.
- Le Centre National de Surveillance et de Police des Pêches (CNSP)
- Direction Nationale de la Marine Marchande (DNMM) : régulation du transport maritime, inspection des navires, délivrance de titres de navigation.
- Centre de Surveillance et de Sauvegarde du Littoral (CSSL) : coordination des actions de sauvetage et de préservation de l'environnement marin.
- Protection Civile et Gendarmerie Maritime : interventions en mer en cas d'urgence ou de catastrophe.
- La Préfecture Maritime.

Moyens techniques et opérationnels

- ✓ Patrouilleurs de la marine nationale
- ✓ Système de surveillance par radar et veille radio maritime (VHF)
- ✓ Utilisation du système VMS (Vessel Monitoring System) pour la surveillance des navires de pêche
- ✓ Coopération avec les MRCC régionaux : notamment celui d'Abidjan pour les alertes et la coordination SAR (Search and Rescue)

Cadre juridique

La Guinée a :

- ✓ Un Code de la marine marchande actualisé,
- ✓ Ratifié plusieurs conventions internationales, notamment :
 - SOLAS (Sécurité des vies humaines en mer)
 - SAR 1979 (Recherche et sauvetage en mer)
 - MARPOL (Lutte contre la pollution maritime)
 - UNCLOS (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer)

Actions de sensibilisation et de formation

- Des campagnes de sensibilisation pour les pêcheurs artisanaux (usage de gilets, balises, comportements en mer)
- Des formations continues pour :
 - Les officiers de la marine marchande
 - Les agents de la sécurité civile
 - Les surveillants côtiers

En partenariat avec l'Union Européenne, l'OMI, la CEDEAO et les ONG locales.

Défis persistants

- Manque de bateaux spécialisés pour le sauvetage
- Coordination interinstitutionnelle parfois insuffisante
- Sensibilisation limitée dans les zones rurales côtières
- Problèmes d'équipements (gilets, balises, radios portatives)

Perspectives et recommandations

- Création d'un Centre national de coordination de sauvetage maritime (MRCC Guinée)
- Renforcement des capacités techniques (radars côtiers, navires SAR)
- Plus grande implication communautaire dans la prévention
- Coopération régionale renforcée avec les pays de la zone COMHAFAT
- Intégration de la sécurité maritime dans la stratégie nationale de développement bleu

Merci pour votre attention

